



Commune de l'Aveyron
Mairie de COMPREGNAC

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 08 Avril 2022 à 20h30 Salle du Château.

Présents : Mme ALVES Mélanie, Mme GIRARD Anne, Mme MORENO Véronique, Mme PEREZ-VERNHETTES Muriel, Mr JALBERT Bruno, Mr JULIEN Olivier, Mr LAMBRECHT Mathieu, Mr LEPETIT Patrick, Mr TREILLET Alexis.

Absent non excusé : Mr LAFON Duncan

Invitée secrétaire de Mairie : Mme ANDRE Céline

Secrétaire de séance : Mr LAMBRECHT Mathieu, adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. Vote du taux de taxe communale pour la Taxe Foncière
2. Vote du budget Communal 2022
3. Vote du budget Eau et Assainissement 2022
4. Approbation du contrat de maintenance des équipements d'assainissement de la Commune
5. Approbation du règlement d'assainissement
6. Modification du lieu des réunions du conseil Municipal après le 08 avril 2022
7. Délibération Fêtes et Cérémonies
8. Délibération Alimentation
9. Questions et informations diverses

Début de séance : 20h35

Mr le Maire demande l'autorisation aux conseillers d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour. Il s'agit de la délibération sur les Fêtes et Cérémonies et la deuxième concerne l'alimentation pour les anniversaires et autres manifestations. Demande acceptée à l'unanimité.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 18 mars 2022 : adopté à l'unanimité

1) Vote du taux de la taxe communale pour la Taxe Foncière

Cette année, la dotation de l'état a baissé de 5.500 €.

Pour compenser cette baisse de dotation, Mme ANDRE a fait une simulation auprès des impôts pour l'augmentation de la taxe foncière sur deux choix possibles :

- Augmentation de 1,5%, cela représente 1355€ de recette en plus pour la Commune.
- Augmentation de 2%, cela représente 1786€ de recette en plus pour la Commune.

Passage au vote pour l'augmentation des 2% : **7 Voix Pour 1 Abstention** (Mélanie ALVES) **1 Contre** (Alexis TREILLET)

2) Vote du budget Communal 2022

La secrétaire de Mairie, Madame André prend la parole pour exposer les différentes lignes du budget communal 2022.

- Budget Fonctionnement

Dépenses :

Une remarque est faite sur l'écart de dépenses sur le personnel. En effet, la ligne "personnel titulaire" passe de 50 000€ à 35 000€, cela s'explique par le départ à la retraite de Mr MIALET et l'embauche de Mr SAVOYE en tant que CDD, donc les dépenses de 23 226€ sont mis sur la ligne "personnel non titulaire". Finalement ces lignes se retrouvent budgétisées à 58 226€ au lieu de 56 000€.

Recettes :

La ligne "dotation aux élus locaux" est supprimée d'une valeur de 4451€. Cette somme correspond en grande partie à la perte des 5500€ des dotations de l'état.

Pour rappel, la ligne "Revenus des immeubles" correspond aux loyers des appartements communaux budgétisés à 8532€.

BUDGET FONCTIONNEMENT	2022	2021
Dépenses de fonctionnement	225 085€	209 788€ réalisé 2021: 189 970€
Recettes de fonctionnement	225 085€	pour 209 788€ réalisé : 202 428€

- Budget Investissement

Dépenses :

Le déficit 2021 d'investissement est de 8694€ alors qu'il était de 14267€ en 2020.

Dans les grandes lignes, il sera prévu 16000€ pour l'achat d'un nouveau véhicule type camionnette pour nos agents municipaux et 5667€ pour l'aménagement de l'électricité et de l'eau pour les bâtiments communaux.

Recettes :

La ligne "FCTVA" (Fond de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée) qui s'élève à 23214€ correspond à la récupération de la TVA sur les principaux investissements réalisés. (ex : rénovation de la Callade du Tarn en 2020).

Tableau récapitulatif :

BUDGET INVESTISSEMENT	2022	2021
Dépenses d'Investissement	44 135€	168 703€ réalisé : 25474€
Recettes d'Investissement	44 135€	170246€ dont 71 972€= (Callade du Tarn) réalisé 159 451€

Budget Adopté à l'unanimité : 9 Voix Pour

3) Vote du budget Eau et Assainissement 2022

La secrétaire de Mairie, Madame André prend la parole pour exposer les différentes lignes du budget Eau et Assainissement 2022.

- Budget Exploitation

Dépenses

La ligne "dépenses imprévues" a été réévalué à 4120€ au lieu de 2440€. Cette hausse s'explique par le fait qu'on a la possibilité d'obtenir jusqu'à 7,5% du budget sur cette ligne. Ce montant correspond donc à 5% du budget de dépenses d'exploitation.

La ligne " Fournitures non stockables (eau, énergie, gaz)" est corrigée, elle passe de 10 000€ à 12 523€. Cette ligne correspond non seulement aux consommations mais également à l'abonnement.

La ligne "Compteurs" passe de 300€ à 1000€, pour prendre en compte le début des changements de compteurs d'eau.

La ligne "Autres Bien Immobiliers" à 10 000€ correspond au contrat qui sera signé avec la SAUR pour la maintenance de nos stations d'épuration ainsi que la formation sur la partie entretien pour nos agents.

Recettes

Un excédent de 10117€ est reporté du budget antérieur.

La ligne "Travaux" passe de 1200€ à 2800€ avec les nouvelles constructions sur Comprégnac à raccorder.

- Budget Investissement

Dépenses

Les lignes "Réseaux eaux et Assainissement" sont réévaluées à 19600€ au lieu 6 500€ pour l'entretien prévu pour nos châteaux d'eau et de nos stations d'épuration.

Recettes

Les lignes "Réseaux d'adduction d'eau et Assainissement" sont reportées sur une ligne "Amortissement Installation à caractère » pour un montant de 22978€.

Tableau récapitulatif :

BUDGET EAU et ASSAINISSEMENT	2022	2021
Dépenses d'Exploitation	81 574€	71 442€ réalisé : 60 584€
Recettes d'Exploitation	81 574€	71 442€ réalisé : 67 594€
Dépenses d'Investissement	54 441€	53 765€ réalisé : 18754€
Recettes d'Investissement	54 441€	53 765€ réalisé : 23610€

Budget Adopté à l'unanimité : 9 Voix Pour

4) Approbation du contrat de maintenance des équipements d'assainissement de la Commune

Ce contrat de maintenance permettra de mettre en place un suivi régulier de nos stations d'épuration afin de pallier à d'éventuelles grosses réparations qui auraient un coût financier non négligeable. Ce contrat prévoit un contrôle minimum de nos stations 4 fois par an. A travers ce contrat, nos agents seront formés aux entretiens de premier niveau.

Le contrat s'élève à 7582€ par an incluant la vidange de nos stations.

8 Voix Pour et 1 Abstention (Alexis TREILLET)

5) Approbation du règlement d'assainissement

Ce règlement a été réalisé par Aveyron Ingénierie. Le règlement actuel étant obsolète (il datait de 2013), il a donc fallu le reprendre.

9 Voix Pour

6) Modification du lieu des réunions du conseil Municipal après le 08 avril 2022

Il faut passer par une délibération pour déplacer les prochaines réunions du Conseil Municipal à la salle de la Mairie.

9 Voix Pour

7) Délibération Fêtes et Cérémonies

Cette délibération est adoptée.

9 Voix Pour

8) Délibération Alimentation

Cette délibération est adoptée.

9 Voix Pour

Questions et informations diverses :

- Le local communal loué à la potière a été rénové : terrasse, garde-corps et électricité.
- Une boîte à livres est posée à Peyre, elle se situe sur la terrasse du local communal.
- Fin avril, un portique limiteur de hauteur sera posé sur le parking du Rocher. Cela incitera les usagers à se stationner au parking de la rivière.
Un arrêté sera mis en place pour interdire l'accès au stationnement aux véhicules de plus de 2m de hauteur.
Un rappel sera fait au propriétaire pour le retrait du camping-car présent sur le parking du Rocher depuis des mois.
- Changement des échelles des châteaux d'eau Avril/Mail : montant de 8877,60€
- Nettoyage des châteaux d'eau prévu pour cet été : montant de 1100€ pour les deux châteaux d'eau
- Point sur les chemins de randonnée de la commune
Le projet est de mettre en place un marquage pour les chemins des Dinosaures. Pour cela, une subvention du Parc Naturel Régional des Grands Causses serait possible. Il faudra se renseigner auprès du pôle nature du Parc.
- Stationnement Parking de la rivière : Mr le Maire a rencontré Aveyron Ingénierie le 31/03, il serait plutôt intéressant de passer par un stationnement sous forme de "dons d'argent des touristes". La possibilité de mettre une barrière est trop contraignante et coûteuse pour notre commune. Réflexion pour la pose d'un panneau pédagogique incitant les touristes à faire un don.
Nous avons demandé un devis pour l'installation d'une fosse pour les campings car.
Le SIEDA pourrait nous financer une partie d'une borne de recharge électrique sur le parking, le reste à charge pour la Commune serait de 1000 € pour l'installation et 330 € par an de frais. (électricité / maintenance)
- Tarn Amont va nous livrer deux panneaux pour les résultats d'analyse d'eau. Il faudra statuer sur les emplacements exacts de ces panneaux : un premier serait posé à l'entrée de Peyre à l'embranchement de la voie SNCF, le deuxième serait sur la rue du Tioulas à Comprégnac
- Course de caisses à savon envisagée le 15 Juillet 2023 : réflexion sur l'organisation, et avec quelles associations. La route de Thérondels semble avoir toutes les caractéristiques requises.
- Patrick Lepetit a participé à une réunion d'information organisée par le PNRGC sur la propagation des chenilles processionnaires sur notre territoire.

Séance levée à 21h55